

L'actualité politique  
du moment !



**CMCAS**  
AUDE - PYRÉNÉES ORIENTALES

NOVEMBRE  
2020

HERCULE - GDF ENGIE - INB - RETRAITE - CSMR - CAMIEG

## HERCULE

Le gouvernement français négocie actuellement avec la Commission européenne pour que la réorganisation envisagée d'EDF n'entraîne pas une séparation trop stricte des différentes filiales du groupe. Depuis plusieurs mois, les syndicats d'EDF s'opposent contre le projet de refonte du groupe porté par l'Élysée. Le plan Hercule vise à scinder l'électricien en deux entités distinctes.

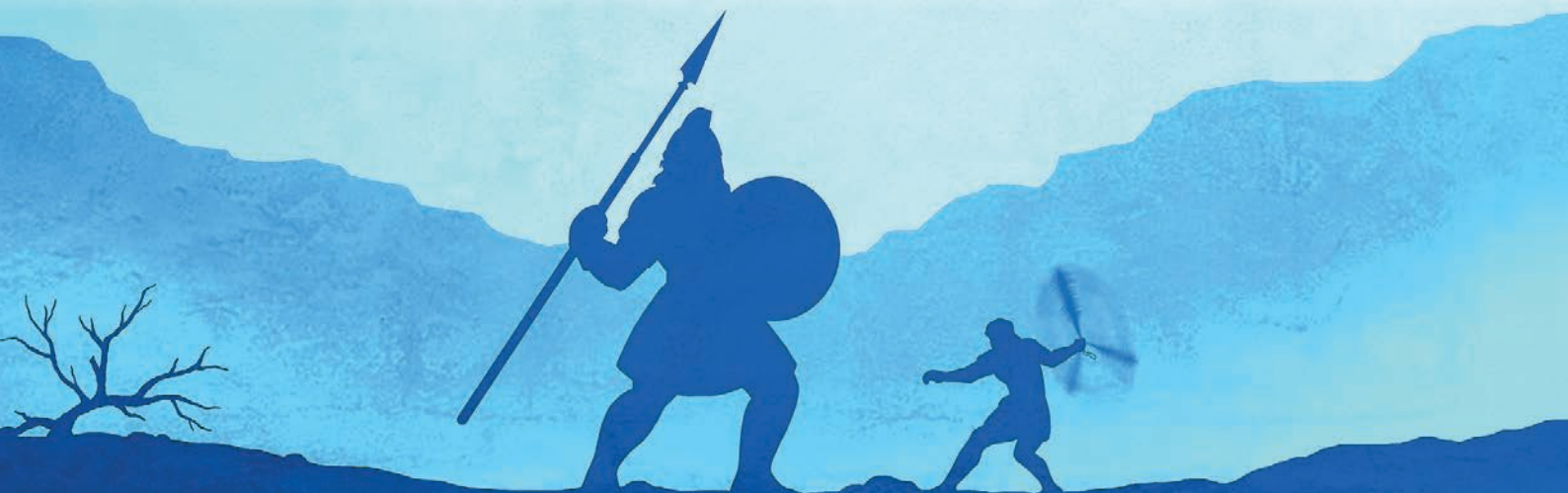
- EDF « bleu » regroupant (notamment) la production d'électricité nucléaire
- EDF « vert » rassemblerait de nombreuses filiales. Ces dernières activités, plus rémunératrices, seraient ouvertes au privé, à hauteur de 35 % dans un premier temps.

Les outils nucléaires resteraient en l'état. Nos syndicats ont unanimement dénoncé ce projet « financier » qui « découpe EDF pour faire la part belle à la concurrence » en séparant production et commercialisation, mettant un terme à la mission de service public de l'entreprise.

Mais la stratégie ne s'arrête pas là, une note de l'APE (Agence des participations de l'État) qui répercute les recommandations de la Commission européenne en matière de réorganisation du nucléaire français rappelle le contexte :

« Bien obligé de venir en aide à EDF surendetté financière à plus de 61 milliards d'euros à la fin 2019), alors que le groupe est face à un mur d'investissements, notamment pour maintenir ses centrales nucléaires et renouveler son appareil de production, l'État doit en effet faire valider le plan de sauvetage de l'électricien par Bruxelles. »

Et les pistes privilégiées par la Commission sont violentes, encore plus que ne l'est déjà le projet Hercule. « La position de la Commission européenne consiste à privilégier une holding sans rôle opérationnel, ni contrôle sur ses filiales, et une indépendance totale de ces dernières, résume la note de l'APE. Cette position entraînerait l'impossibilité de maintenir un groupe intégré et irait au-delà des exigences posées par les textes européens. » Traduisez : démantèlement en règle d'EDF. La tête de groupe EDF n'aura plus aucun contrôle, ni financier ni juridique sur ses filiales. C'est la création de nouvelles entreprises qui feront ce qu'elles voudront, voire même qui seront mises en concurrence. Nucléaire et hydraulique se retrouveraient sur un même marché concurrentiel. ». Dans ce cas de figure il n'est plus besoin d'évoquer un quelconque statut national...



*L'actualité politique  
du moment !*

## GDF ENGIE

L'OPA lancée par Veolia sur Suez tout comme le contre-projet de Suez présenté mercredi au ministre de l'Économie illustrent la frénésie financière qui est dans la logique du monde d'avant. Plutôt que d'être en rupture, le gouvernement qui détient 24% dans le groupe Engie, s'inscrit dans la poursuite de la casse des services publics de l'énergie, de l'eau et des déchets.

La vente de 29,9% des parts de Suez détenues par Engie entraînera inévitablement le démantèlement de ce dernier, Suez n'étant que le premier pas vers une déstructuration annoncée du groupe Engie. Cette situation annonce une catastrophe sociale et industrielle, entraînant une destruction massive d'emplois. Cette opération remet en cause la perspective d'un service public de la transition énergétique incluant le gaz, l'électricité, les services climatiques et thermiques,

les énergies renouvelables. La gestion de l'eau et des déchets doit être garantie pour l'intérêt général des citoyens.

Bien difficile de percevoir une quelconque stratégie industrielle et de politique publique pour le pays, alors que l'eau est un bien essentiel pour la nation. Alors que le plan de relance devrait s'appuyer sur les groupes historiques de service public en les mettant au service d'une transition énergétique ambitieuse, le gouvernement a choisi, pour des gains financiers de court terme, de détruire ces groupes, Suez comme Engie et comme EDF.

**Compte tenu des enjeux tant sociétaux que sociaux, il est central de défendre le maintien intégré des groupes possédés**

**par l'État et leur mise au service d'une politique sociale et de transition énergétique.**

Pour contrer la politique financière portée par le gouvernement, nous devons imposer, par la mobilisation la plus large possible, un nouveau modèle assurant un service public de la transition énergétique et un socle social de haut niveau pour l'ensemble des salariés d'Engie, de Suez mais aussi de Veolia. Un autre avenir est possible où la conjugaison du social et de l'économie pour la défense, l'amélioration et la gestion des services publics de l'énergie, de l'eau et des déchets trouvera sens dans le statut du travail salarié et la sécurité sociale professionnelle.

## INDB

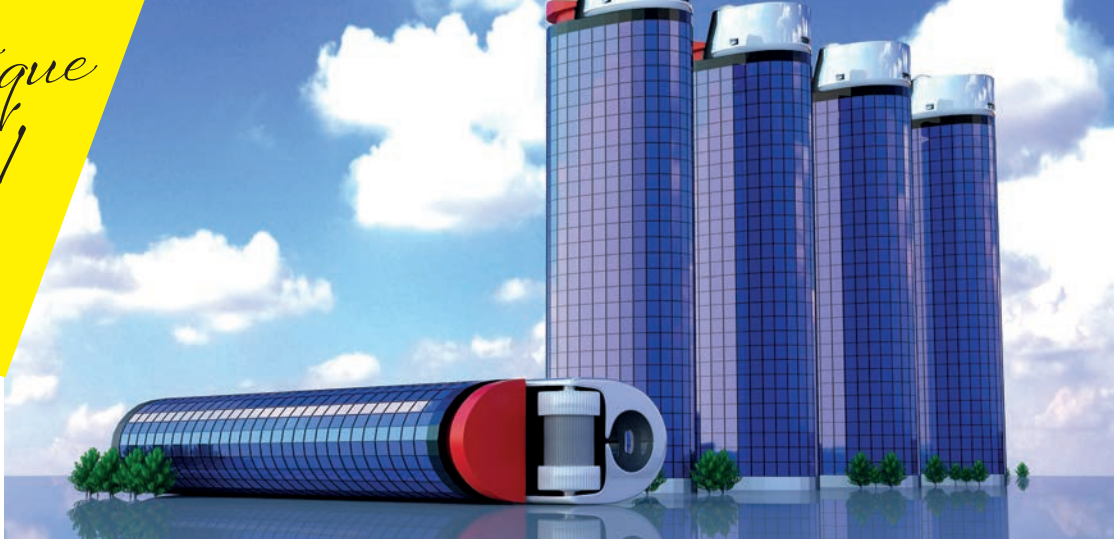
Le 18 septembre 2020, lors de l'Instance Nationale de Dialogue de Branche (INDB), les Présidents des organismes ont réclamé, entre autres, le règlement des dettes de la Restauration Méridienne. A défaut du paiement de celles-ci et en lien avec la plateforme, la CCAS a indiqué qu'elle allait engager un recours juridique : il n'est plus acceptable, malgré les efforts constants pour répondre à la convention nationale qui nous lie aux entreprises, d'avoir un déficit récurrent qui vient impacter le budget de la CCAS.

A cette occasion, les employeurs ont annoncé leur volonté d'étudier la fin de la gestion de la Restauration Méridienne par les Activités Sociales et indiqué vouloir entamer une « négociation » avec les fédérations syndicales sur les modalités de ce transfert. Un communiqué du Président de la CCAS a été envoyé au personnel de la restauration pour les informer suite aux annonces faites dans cette instance.

Depuis 2 ans, les organismes demandent le règlement du déséquilibre reconnu de la plateforme de 2017, entre autres, via

le remboursement des arrêts de travail des salariés MAD. En janvier 2020, était actée une liste de réintégration de MAD (non-renouvellement de MAD, longue maladie, CET), la seule réponse est un memo technique qui ne répond qu'aux exigences technocratiques des employeurs. Le 8 octobre, la Session du Comité de Coordination a voté (à la majorité) une motion afin de demander qu'un dialogue de Branche s'instaure rapidement sur ce sujet.

Il est impérieux de trouver une issue juste et pérenne, qui n'impacte pas davantage l'équilibre financier déjà précaire des organismes, tout en tenant compte des autres sujets comme la Restauration Méridienne ou encore de l'impact des moyens bénévoles. Une information auprès des fédérations syndicales a également été faite pour indiquer l'intention des employeurs pour un avenant concernant l'accord des moyens bénévoles. Nous n'avons à ce jour pas plus d'information officielle sur la prorogation de cet accord, un comité de suivi avec les fédérations signataires devrait clarifier l'issue de ces échanges.



## RETRAITE

C'est par la voix du Président de la République que le gouvernement a réaffirmé sa volonté de réformer les régimes de retraite. L'objectif étant d'amener les Français vers un modèle libéral, où les plus riches pourront s'enrichir encore plus et les moins favorisés à travailler plus longtemps pour gagner moins.

Bien au-delà de la crise sanitaire, la surmédiatisation des principaux représentants de l'état n'est qu'une stratégie de communication visant à convaincre les citoyens de notre pays que cette réforme est d'une absolue nécessité et permettra d'assurer des retraites descentes pour garantir de bonnes conditions de vies pour celles et ceux qui auront œuvré une grande partie de leur vie.

Que nenni ! L'objectif est de livrer le pays aux appétits du capitalisme mondial et de prendre aux Français pour donner aux actionnaires et au grand patronat tout en préservant ceux qui servent le capital. Car l'argent est bien présent dans ce pays. Fruit du travail de millions d'hommes et de femmes. Le problème réside plus dans la répartition équitable et juste.

A ce sujet le gouvernement reste dans le protectionnisme, notamment avec le Maintien des niches fiscales, du CICE, l'évations fiscales...

A souligner une année record pour les marches financières avec le CAC 40 qui a progressé de 28% et atteint des sommets historiques en 2019. Et ce alors que la pauvreté et que la précarité est à des seuils 'records'. Cherchez l'erreur.



Pour plébisciter le régime par points, E Macron annonce renoncer, non sans une certaine démagogie au régime spécial de retraite des présidents de la République (6000 euros par mois et a vie). Comme tous les très riches, il n'a pas vraiment besoin de passer par une retraite « classique » vu que le système de retraite par capitalisation suffira plus que largement à ses besoins ainsi qu'à une poignée de privilégiés.

Baisse des pensions, augmentation de l'âge de départ légal, ces deux leviers suffisent à eux seuls à exiger que le gouvernement retire en totalité son projet de retraite par points et entende les propositions des partenaires sociaux sur l'amélioration du système de retraite des Français. Pour cela nous ne devons rien concéder dans nos luttes à venir. Et revendiquer collectivement de vraie valorisation des salaires pour les actifs, une réévaluation des retraites et des pensions.

## CSMR

Avec la reprise par le régime complémentaire CAMIEG de certaines prestations et le reste à charge zéro, le compte de la CSMR est largement positif, cela ouvre des marges d'améliorations de prestations. Après une période difficile économiquement, notamment du fait d'une application particulière des garanties par Énergie Mutuelle, les ponctions gouvernementales...

Mais grâce à une augmentation en 2018, une refonte de la grille tarifaire, au changement de gestionnaire, les comptes se sont redressés et permettent maintenant des améliorations. Après une année 2020 sans augmentation, l'année 2021 sera à nouveau sans augmentation de cotisations (contrairement à toutes les mutuelles).

Celles et ceux qui ont souscrit l'option « SÉCURITÉ » verront leur cotisation réduite l'année prochaine et pour tous les autres le reste à charge sera nettement diminué et les garanties entendues.

Depuis 3 ans le contrat CSM-R n'accueille pas tous les nouveaux partants en retraite qui, pour des raisons pécuniaires, préfèrent prendre la CSM-EVIN, leur garantissant l'équivalent de la CSM-A avec une cotisation plafonnée la première année. Nous devons assurer le nécessaire renouvellement de générations des souscripteurs de la CSM-R pour garantir la pérennité de la CSM-R.

A retenir que tous les nouveaux entrants à la CSM-R dans l'année de leur mise en inactivité se verront appliquer la première année une baisse de la Cotisation de - 25% de la cotisation normale de l'agent inactif. Pour les revenus supérieurs, la cotisation sera plafonnée à 28,46€ (Rappel plafond Loi EVIN 30€) Soit un chiffre total de 5 079 191€ d'améliorations de prestations, sans remettre en cause l'équilibre financier du contrat, au vu des résultats consolidés de 2019 et des résultats estimés de 2020.



*L'actualité politique  
du moment!*



## CAMIEG

À ce jour, les excédents CAMIEG constatés sont de 408M€ (125M€ pour les actifs et 283M€ pour les inactifs), avec un excédent par exercice annuel d'environ 29 M€. Sans évolution des cotisations et des prestations, les excédents cumulés avoisineraient les 755 M€ (229 M€ pour les actifs et 526 M€ pour les inactifs) en 2030, et les 1 233M€ (425M€ pour les actifs et 808M€ pour les inactifs) en 2040.

En 2014, faute d'accord entre organisations syndicales, patronales et la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), le gouvernement a honteusement « pompé » 176 millions d'euros dans les réserves de notre régime CAMIEG. Or dans le cadre de la révision du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) la commission nationale des affaires sociales de l'assemblée nationale a commencé son travail d'examen des articles pour 2021. A ce jour, trois articles ont été présentés au sujet des prélèvements sur les caisses des IEG et des cheminots. Là aussi, c'est sans équivoques.

Ces régimes mutualistes (dont les excédents son issues des cotisations sociales des salaires) doivent être utilisés pour renflouer le déficit du régime général. Soit un hold-up de 350 millions d'euros ! Sans vergognes le gouvernement s'oriente vers le schéma de 2014 ! et après ? Que ferons t'ils quand les caisses seront vides ? Créer un seul et unique régime général, et spéculer sur l'offre assurance santé, du moins pour celles et ceux qui le pourront. Du coté des employeurs de l'énergie, ces derniers souhaitent principalement et rapidement résorber les excédents de la section des actifs par une baisse temporaire des cotisations, puis ajuster à la baisse les cotisations, toujours pour la section des actifs, afin de ne plus générer d'excédents. Les employeurs seraient les grands gagnants en bénéficiant de plusieurs dizaines de millions d'euros de baisse de cotisations.

Concernant la « cotisation de solidarité » financée par les actifs à destination des inactifs, les employeurs envisagent sérieusement de la réduire. Sur ce sujet, étant donné, entre autres, les coûts de gestion élevée côté CSM (Couverture supplémentaire maladie), le niveau des taxes, nous souhaitons redonner au régime spécial CAMIEG la priorité sur les remboursements relevant de la Sécurité Sociale, sans pour autant abandonner la couverture CSM qui permet de couvrir des dépenses qui ne sont pas reconnues par le Régime Général. Rappelons que pour rembourser le même euro, il faut cotiser 47% de plus à la CSM qu'à la Camieg ! Sans compter que la cotisation employeurs (avantage en nature) est comptabilisée dans le revenu imposable !

Les excédents doivent permettre d'améliorer les prestations versées par la CAMIEG sur plusieurs postes de dépenses pour diminuer le reste à charge et le coût global de la couverture santé pour les actifs et les inactifs. Ceci dégagerait aussi des moyens côté CSM pour limiter la hausse des cotisations ou proposer de nouvelles prestations (médecines douces, psychologie, implants dentaires...).

**Vous est proposée par les syndicats CGT et FO de la  
CMCAS Aude - Pyrénées Orientales**

*L'actualité politique  
du moment!*

